

HONDURAS

Amnesty International se félicite des mesures prises au Honduras pour déférer à la justice ceux qui ont été responsables de violations des droits de l'homme

Index AI : AMR 37/09/95

Des arrestations de responsables de la sécurité accusés d'avoir commis des violations de droits de l'homme ayant eu lieu pour la première fois au Honduras, Amnesty International s'est réjoui des mesures prises dans ce pays pour déférer à la justice ceux qui ont été responsables par le passé de violations des droits de l'homme.

À la suite d'une décision sans précédent au Honduras, trois gradés de l'armée et de la police ont été arrêtés cette semaine. Ils avaient été inculpés en juillet 1995, ainsi que sept autres personnes, par le procureur spécial chargé des droits de l'homme, qui appartient au bureau du procureur général, pour tentative de meurtre et détention illégale de six étudiants en 1982.

Les forces armées honduriennes ont constamment rejeté les accusations portées contre elles et se sont efforcées de mettre un terme aux procédures engagées pour faire la lumière sur les violations passées des droits de l'homme, en avançant, entre autres arguments, que les accusés étaient couverts par les lois d'amnistie votées en 1986 et 1991. Cependant, Amnesty International estime que le décret d'amnistie de 1991 reconnaît de façon explicite les obligations du Honduras en matière de droits de l'homme, qui comportent le fait de déférer devant la justice les fonctionnaires d'État impliqués dans des violations des droits fondamentaux.

La corruption et le manque d'indépendance de la justice hondurienne, par le passé, l'ont placée sous la coupe de l'armée et rendue inefficace, s'agissant d'enquêter sur les atteintes aux droits de l'homme et de les empêcher. Amnesty International considère que la présente affaire prouve que les autorités judiciaires sont aujourd'hui prêtes à relever un défi historique en mettant fin à l'impunité et en faisant en sorte que le Honduras respecte les obligations qui lui sont imposées par la législation nationale et internationale.

L'organisation de défense des droits de l'homme est extrêmement préoccupée par les menaces reçues par le juge chargé de cette affaire, Roy Edmundo Molina, et en particulier par des informations selon lesquelles des coups de feu auraient été tirés en plein tribunal ; elle demande au gouvernement du Honduras de garantir sa sécurité.

« Nous exhortons le gouvernement du Honduras à garantir la sécurité de tous ceux qui participent au processus visant à déférer devant la justice ceux qui ont perpétré des violations des droits de l'homme. Tous ceux qui jouent un rôle dans ce processus — représentants des autorités comme le juge Molina, témoins, proches des victimes, défenseurs des droits de l'homme — ne doivent subir ni intimidation ni menaces », a déclaré Amnesty International.

« La communauté internationale doit soutenir les efforts pour déférer devant la justice ceux qui ont été, dans le passé, responsables de violations des droits de l'homme ; elle doit affirmer hautement que de telles violations ne seront pas tolérées à l'avenir. » 1